

A.I.C.A. le 12 juin 1950

Le Président M. Fierens ouvre la séance en remerciant la Biennale de l'accueil réservé aux participants au congrès; il lit ensuite le programme de la séance d'aujourd'hui.

- 1) rapport moral sur l'activité de l'année écoulée, par M. me Gille Delafon
  - 2) avantages accordés aux membres adhérents
  - 3) rapports sur l'activité des sections nationales dans l'année écoulée par les Présidents de chaque section.
  - 4) suggestions pour le prochain congrès et pour les thèmes qui y seront traités
  - 5) suggestions pour l'activité de l'année prochaine
  - 6) liste des nouveaux sociétaires, qui dès demain pourront participer aux séances
  - 7) débat sur une motion de M. Sweeney, président de la section américaine
- I) Rapport moral sur l'activité de l'année écoulée par M. me Gille Delafon

( texte à part )

Le Président M. Fierens exprime à M. me Delafon sa gratitude pour son exposé, et pour son activité; il dit que la tâche du président a été très légère, puisqu'il a été soutenu par le parfait fonctionnement du bureau. Il <sup>informe</sup> ~~communiqué~~ à l'Assemblée que le Comité a décidé de donner aux membres adhérents des avantages qui sont sur la plupart des points les mêmes de sociétaires, c'est à dire:

- 1) la carte internationale
- 2) la possibilité d'acheter des livres étrangers au même prix qu'au pays d'origine. Une sorte de clearing sera constituée pour que cet échange puisse fonctionner
- 3) réductions considérables sur ~~XX~~ sur les revues "Art" et "Art News"

M. Fierens annonce ensuite que la plupart des rapports sur l'activité des sections nationales pendant l'année écoulée ont été écrits et déposés. Seulement quelques uns des présidents de sections, parmi les quels M. Sweeney, prendront la parole

Fierens propose d'examiner à la fin de la séance la motion de M. Sweeney pour voir si elle peut être transformée en une motion de l'unanimité de l'AICA.

Puisque le rapport belge a été déposé au bureau par M. Charles Bernard, et les représentants de la section brésilienne sont absents, on passe au rapport de M. Newton, président de la section britannique.

Rapport de M. Newton:

La section britannique, désormais solidement établie, est composée par 22 membres. On a distribué aux sociétaires plusieurs catalogues de galeries et d'expositions, la revue "Art News" <sup>et</sup> Reviews. (Ceux des sociétaires qui ne l'<sup>eussent</sup> pas reçue, sont priés de s'adresser à M. Gainborough ou à M. me Delafon).

Il faut préciser exactement quelles sont les données essentielles demandées aux membres pour accepter leur admission dans l'AICA. Le terme de critique d'art est très vague; et il est très difficile de le distinguer de celui d'historien <sup>de</sup> l'art. La critique d'art ne se borne pas à l'art contemporain: la critique d'art du passé n'implique pas seulement une différence entre présent et passé, mais aussi entre <sup>les</sup> faits et <sup>les</sup> valeurs.

La critique d'art du passé est valide si elle ne se limite pas à la documentation des faits, mais elle exprime un jugement. Quelques membres proposés pour la section Britanniques s'occupent davantage de l'art passé que de l'art contemporain.

Le niveau de la critique d'art anglaise est très haut, mais il existe une disproportion entre la critique et l'intérêt du public, qui fait que ceux qui s'occupent de critique d'art ne sont pas très nombreux: ~~leur~~ leur activité a lieu seulement dans Londres qui centralise <sup>toute manifestation artistique</sup> par conséquent on ne propose pas un grand nombre de sociétaires; mais leur valeur est très haute.

Fierens observe que le discours de Newton implique la question de la définition même du critique d'art. Il affirme être à son avis impossible que la critique d'art se désintéresse à l'art moderne. Et à l'AICA doivent être admis les critiques d'art, et non les historiens de l'art. Raymond Cogniat, président de la Section française, désire avant tout rappeler à l'assemblée une grave perte, dans la personne de ~~Raymond Cogniat~~ Louis Chéronnet.

Il y a deux ans il était à Venise, invité par la Biennale; et ce fut son dernier voyage: son souvenir est donc particulièrement lié à l'occasion actuelle.

Quant à l'activité française, il n'y a pas des faits très précis à exposer. Son action se mêle souvent à celle du Secrétariat, et ses projets sont tout de suite soumis à son examen. Seulement un point de cette activité peut être intéressant. Il y a deux ans on avait proposé d'instituer à côté du bureau d'information, un bureau de documentation qui puisse se charger des recherches nécessaires aux sociétaires.

L'année passée a été instituée à Paris une société privée, qui se charge de cet ordre de recherches. Si elle se développe, elle pourrait être incorporée dans l'AICA. Son activité est gratuite pour les sociétaires; les autres peuvent l'utiliser en moyennant un prix d'abonnement. Elle est composée de spécialistes de toutes les matières artistiques. Dans l'avenir, elle pourrait être aussi à la disposition des adhérents.

Un problème qui exige d'être examiné est celui de l'admission à l'AICA de personnes collectives, comme les Universités. En réalité, l'AICA est une association d'individus. Mais on pourrait donner aux organisations culturelles certaines facilitations (catalogues - bureau d'information et de documentation). Le tarif de leurs adhésions devrait être supérieur aux cotisations.

Le Président Fierens propose que la question soit étudiée par le bureau. Il s'associe aux paroles de Cogniat en souvenir de Michel Renet. L'assemblée fait une minute de silence.

Le président Fierens poursuit en disant que Calligas a déposé le rapport sur l'activité de la section grecque, et Knuttel le rapport sur la Hollande.

James White, président de la section irlandaise, lit le rapport sur l'activité de sa section. (Texte à part).

Rapport de ~~Adelfa~~ Lionello Venturi sur l'activité de la section italienne.

Cette activité a été assez restreinte.

Rodolfo Pallucchini offre aux sociétaires le catalogue de la Biennale. En plus, la Biennale pourrait de son côté continuer ~~l'entreprise~~ l'entreprise de Cogniat pour le bureau de documentation.

La Biennale, qui existe depuis 1995, possède des archives très riches. Le choix des sociétaires italiens réalise les principes indiqués <sup>par</sup> Newton. Les historiens de l'art ont été admis, lorsqu'ils sont aussi des critiques. La théorie de Venturi est que l'histoire de l'art coïncide avec la critique d'art.

Les critiques d'art italiens sont intervenus très ~~nombreux~~ nombreux à l'assemblée; il n'est pas possible qu'ils soient tous admis comme sociétaires. Mais l'action de la société dépend en grand partie des adhérents, et il invite tous ceux qui s'occupent d'art ancienne ou moderne à adhérer.

Il répète quelles sont les ~~x~~ facilitations offertes aux ~~adhérents~~ adhérents. Toute adhésion sera acceptée, sans limitations; les demandes doivent être adressées à Palma Baccarelli.

Walter Kern lit, au nom du président, qui n'a pas pu venir au congrès, le rapport sur l'activité de la section suisse. (Texte à part).

Lionello Venturi prend encore la parole pour aucunes suggestions. ~~Il souhaite~~ Il souhaite qu'au prochain congrès soit traité le thème du rapport entre l'histoire de l'art et la critique d'art. Quand aux problèmes pratiques, est essentiel celui de l'organisation d'expositions temporaires.

Les musées doivent accomplir auprès du public une mission d'enseignement. En Amérique, le personnel pour enseigner est autant nombreux dans les musées que celui pour cataloguer.

Mais les musées ont toujours des lacunes dans leur collections, que seules les expositions temporaires ~~pourraient~~ pourraient compléter. L'UNESCO encourage déjà ces expositions; mais il faudrait que cette habitude soit internationale, avec possibilité ~~d'échange~~ d'échange.

Le Président Fierens considère cette suggestion très importante. Il faudrait l'étudier en collaboration avec les musées.

Piérard se rallie à cette proposition et ajoute une suggestion, donc voici le texte:

"Étant donné la multiplicité des expositions organisées dans la plupart des grandes villes, les critiques d'art se réservent le droit de faire un choix ~~aux~~ parmi les manifestations pour lesquelles il convient de parler.

Ils estiment pour le reste que la critique peut ignorer les expositions de plus en plus nombreuses organisées par les amateurs."

Le critique dispose d'un pouvoir discrétionnel.

Certaines galeries organisent des expositions comme un magasin organiserait une vente annuelle. Il faut les passer sous silence, et ne pas ajouter à la confusion provoquéé dans le public par l'intervention à ces ~~expos~~ expositions des autorités.

En plus, toute ~~catégorie~~ catégorie, médicins ou employés, se croit autorisée à faire une exposition de peinture.

Le Président Fierens dit qu'au prochain congrès on devra établir pour la critique le droit au silence.

Lassaigne revient sur le problème des expositions temporaires. Il les considère nécessaires aussi pour montrer tout ce que les musées possèdent dans leurs réserves.

L'AICA devra collaborer avec les conservateurs des musées, pour vaincre certaines préventions.

Le Président Fierens propose de soumettre cette proposition au prochain congrès.

Servranche (Belgique) propose une étude des rapports entre la radio-esthésie et l'art. La radioesthésie est un moyen pour ~~découvrir~~ découvrir les faux tableaux. Chaque artiste possède sa longueur d'onde objectivement mesurable.

Il demande en plus que le principe du droit absolu de l'art à la libre <sup>représentation</sup> expression de l'intégral sexuel soit établi.

~~l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire~~

Walter Kern répond à Piérasd, en citant une récente exposition d'un peintre suisse très médiocre, dont toute la presse a montré la photo avec un ministre. Cela crée une grande influence sur le public, qui croit plutôt au ministre qu'au critique.

Mais il faudrait au moins que les critiques n'ajoutent pas à cette confusion.

Bouret intervient en proposant une autre question. Les éditeurs publiant un ouvrage d'art ~~contemporain~~ contemporain, se heurtent à la société pour les ~~droits~~ droits de reproduction des tableaux. En France, ces droits atteignent le prix de 100.000 ou 200.000 francs par tableau.

Mr. Cogniat a déjà alerté plusieurs peintres en leur montrant le ~~préjudice~~ préjudice que cela leur apporte: l'avantage d'une publication est bien majeure.

Dans cette situation, aucun éditeur ne pourra plus publier que des livres sur l'art ancien.

Chaque pays devrait demander qu'on protège les éditeurs et les journaux contre cette exaction, opérée par une organisation fantôme.

L'AICA devrait exercer là dessus son contrôle. Surtout la photo en blanc et noir, devrait être considérée comme une citation, et n'être

pas soumise aux droits de reproduction.

Cogniat propose de résoudre le problème sur un plan plus étendu. Il demande à Lardera qu'il soit posé sur le plan international par l'UNESCO. Il sait qu'en France deux revues et deux éditeurs ont affirmé que dorénavant <sup>ils</sup> se refusent pour cette raison de publier des reproductions et de même une revue anglaise.

Lardera, représentant de l'UNESCO, rappelle qu'il existe à l'UNESCO un bureau qui s'occupe des droits d'auteur, et que fait ~~sur~~ <sup>à ce</sup> sujet des enquêtes dans tous les pays du monde. Lardera soumettra le problème à ce bureau.

Fierens remercie Lardera.

Lassaigne observe que peut-être l'UNESCO n'est pas qualifié à résoudre ce problème; qui implique des questions juridiques très compliquées. Il propose plutôt, en accédant à l'idée de Bouret, que l'AICA même établisse le principe que les reproductions en blanc et en noir correspondent aux citations en littérature, et par conséquent ne doivent pas être soumises aux droits d'auteur.

Sylvester cite le cas d'un jeune sculpteur anglais qui a exposé des œuvres abstraites en Italie. Pour pouvoir rentrer, il fut obligé à payer à la frontière italienne et anglaise le tarif du à la douane pour ~~à~~ les déchets métalliques. Aucune explication ne put convaincre les douaniers.

Fierens dit qu'un autre problème à traiter par l'AICA, et qui avait été déjà proposé par Cassou, est celui du droit d'auteur aux critiques. Un autre problème est celui de la possible fédération de l'AICA avec l'association des historiens de l'art.

Les deux associations désirent conserver leur individualité; mais elles pourraient, tout en gardant leur indépendance, constituer un bureau commun dans l'UNESCO, qui désire les accueillir.

Il ~~x~~ faudrait aussi que les deux fédérations s'entendent pour développer séparément leur activité, sans se gêner réciproquement.

Palma Bucarelli lit la liste des nouveaux associés.

À la fin de la Séance, la motion Sweeney est votée par acclamation.